

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 19 juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Thézac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MUCHA, Maire.

Date de convocation le 10 juillet 2023.

PRESENTS : MUCHA Jean-Luc - LIOT Didier - MUCHA Sandrine - Mme ROBERT Claudette - BARRIERE Renaud - TERRAL Marie-Claude – DERRIEN Maurice - BOUYSSOU Cédric.

EXCUSES : Mr GOUL Francis.

SECRETAIRE : Mme MUCHA Sandrine.

PROCURATIONS : Mme BOUYSSOU Catherine donne procuration à Mr DERRIEN Maurice.
Mr LIOT Brice donne procuration à Mr BOUYSSOU Cédric.

8.4 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / 044-2023

1 – 1 Devis mise en place du poteau incendie du Bourg :

Monsieur le Maire souligne la nécessité de remplacer le poteau incendie existant depuis 1964, situé au Bourg.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de prendre connaissance du présent devis établis par la SAUR :

Devis N°Q-22411 dont le montant s'élève à 2.305,77€ H.T. soit 2.766,92€ T.T.C.

Monsieur le Maire précise qu'il faut réaliser une décision modificative afin d'apporter la somme nécessaire du fonctionnement en investissement pour la réalisation des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- **ACCEPTÉ** le présent devis présenté par la SAUR pour un montant de **2.305,77€ H.T. soit 2.766,92€ T.T.C.**,
- **ACCEPTÉ** la réalisation d'une décision modificative,
- **ACCEPTÉ** de porter la dépense d'investissement à l'article 2158,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la présente

2 – Devis Nettoyage église et bâtiments communaux :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il a été demandé d'étudier la possibilité de nettoyer les toitures de l'église ainsi que des bâtiments communaux (salle des fêtes et logements).

Monsieur le Maire propose qu'il soit également possible de nettoyer les façades et les contreforts de l'église, qui ont noircis par le temps.

Les travaux pourraient être réalisés au moyen d'un drone. Cette technique évite les frais liés à la mise en place d'un échafaudage.

Monsieur le Maire présente les différents établis par la Sté « Aquit'N DRONE Nettoyage » basé à VILLEFRANCHE-DU-QUEYRAN et demande aux conseillers de se prononcer :

- Devis n° 170 – nettoyage toiture mairie d'une surface mesurée de 396m² à 2.348,00 € H.T. soit 2.348,00 € T.T.C
- Devis n°171 – nettoyage toiture d'une surface mesurée de 228m²+50m² soit 278m² à 1.529,00 € H.T soit 1.529,00 € T.T.C
-
- Devis n° 172 – nettoyage toiture de l'église d'une surface mesurée de 244m² à 1.692,00€ H.T. soit 1.692,00 € T.T.C
- Devis n°173 – nettoyage façade de l'église d'une surface mesurée de 355m² à 3.500,00 € H.T. soit 3.500,00 € T.T.C

- Devis n°174 – nettoyage façades complet de l'église d'une surface mesurée de 657m² à 6.570,00 € soit 6.570,00 € T.T.C

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande à Monsieur le Maire de recontacter la Sté « Aquit'N DRONE Nettoyage » afin de négocier un tarif préférentiel dans la mesure ou la totalité des travaux serait réalisée.

La décision sera prise lors de la connaissance des nouveaux devis qui seront présentés à un prochain conseil.

7.4.1 : DEVIS – ACHAT / 046-2023

3 – Salle des fêtes communale : Achat d'un congélateur :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la nécessité d'acheter un congélateur supplémentaire pour la salle des fêtes.

Monsieur le Maire présente deux devis présentés par Sté « JMS Agencement » et demande aux conseillers de se prononcer.

- Devis n°159 – Marque : CANDY d'une contenance de 82 Litres, au prix de 289,00 € TTC.
- Devis n°160 – Marque : HAIER d'une contenance de 194 Litres, au prix de 369,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** le devis n°160 présenté par la Sté « JMS Agencement » pour un montant de **369,00 € TTC**.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

3.2 : ALIENATIONS / 047-2023-1

4 - 1 : Enquête publique : validation :

Monsieur le Maire expose le projet d'aliénation concernant la vente d'une partie du chemin rural '' de Libos '' . Celui-ci a été soumis aux formalités d'une enquête publique, accompagné de l'arrêté municipal ordonnant cette enquête. Le registre d'enquête a été visé par Madame Aline THOUILLAUD, Commissaire enquêtrice.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné ces différents documents,

CONSIDERANT qu'aucune observation contraire au projet de vente du chemin n'a été relevée au cours de l'enquête,
CONSIDERANT que l'avis du Commissaire enquêtrice est favorable,
CONSIDERANT que les formalités requises par les règlements en vigueur ont été remplies,
DECIDE la vente d'une partie du chemin rural '' de Libos '' pour une contenance de 699 m² au prix de 4,00 Euros le mètre carré.

3.2 : ALIENATIONS / 047-2023-2

4 – 2 : Cession parcellaire pour déviation d'une portion du chemin rural de "Libos" :

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers municipaux les différentes délibérations dans le cadre d'une aliénation pour la vente d'une partie du chemin rural de "Libos" à la demande de Madame Laurence MYR et Monsieur Olivier GINET en date du 22 novembre 2022, souhaitant acquérir une portion de ce chemin qui dessert exclusivement leurs parcelles et qui ne débouche nulle part.

Soit de la fin de la partie privative du dit-chemin appartenant à la famille DELRIEU LABARTE, et la limite SUD-EST de la parcelle A0285 au point GPS : 44.444659 – 1.00692. Cette limite se fera au niveau de la parcelle N°A0913, au niveau du chemin rural.

A ce jour, il convient de délibérer pour la signature des actes notariés qui seront rédigés par Maître EMIN de l'office notarial de FUMEL.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire :

❖ à signer les actes notariés, consécutifs au délibération du 20 mars 2023 que l'ensemble des frais notariés

seront à la charge de Madame Laurence MYR et de Monsieur Olivier GINET, portant cession par la Commune de THEZAC à Madame Laurence MYR et Monsieur Olivier GINET: d'une portion d'une partie du chemin rural du lieu-dit de "Libos", d'une contenance de 699 m², au prix de 4,00 Euros le mètre carré.

5 - Désignation des membres du Conseil de Contrôle :

CONSEILLER MUNICIPAL

NOM	PRÉNOM	Renseigner : TITULAIRE ou SUPPLÉANT
Madame MUCHA	Sandrine	Titulaire
Madame BOUYSSOU	Catherine	Suppléante

DÉLÉGUÉ DE L'ADMINISTRATION

NOM	PRÉNOM	Renseigner : TITULAIRE ou SUPPLÉANT
Monsieur GOUL	Alain	Titulaire
Madame LIOT	Françoise	Suppléante

DÉLÉGUÉ DU TRIBUNAL

NOM	PRÉNOM	Renseigner : TITULAIRE ou SUPPLÉANT
Monsieur SABATIER	Jean-Claude	Titulaire
Monsieur THOUILLAUD	Joël	Suppléant

6 - Projet de construction d'un local pouvant accueillir une épicerie et le bistrot communal :
Demande de subvention auprès de la REGION :

Monsieur le Maire rappelle les éléments de la réflexion qui s'est engagée au cours de l'année 2022 sur la construction d'un local pouvant accueillir au sein de la commune de THEZAC et plus particulièrement au Bourg le Bistrot Associatif de Thézac (BAT). Cette salle accueillerait également un commerce de proximité – épicerie – qui proposerait également tous les produits locaux.

Mr le Maire fait référence notamment à la délibération 022-2022 en date du 26 octobre 2022.

Monsieur le Maire rappelle également le mode de fonctionnement des demandes de subvention et notamment le principe de la DETR qui consiste à déposer le dossier avant le 31 décembre de l'année N. Le montant des aides accordées est notifié au cours du 2^{ème} trimestre de l'année N+1. La commune dispose alors d'un délai de 2 ans pour débiter les travaux.

Un bistrot associatif avec vente de produits locaux (vins, canards, pruneaux, fromage, miel, melons, légumes...) a été créé en 2019. Celui-ci se situe dans un local privé mis à la disposition de l'association par son propriétaire. Aujourd'hui, pour des raisons économiques, le propriétaire souhaite le récupérer. De plus, il est à noter que, compte tenu de la fréquentation importante des lieux, le bâtiment actuel est devenu trop petit d'autant qu'il est envisagé d'y installer une petite épicerie en plus des produits locaux. La liste des produits qui seront proposés figure en annexe.

Ce lieu de vie intergénérationnel propose durant la période mai septembre de nombreuses activités. Chaque mardi soir des soirées pizzas, chaque jeudi soir une soirée producteurs. Ces soirées réunissent une centaine de convives et permettent à nos producteurs locaux de travailler et de valoriser leur production. Durant cette période le bistrot est ouvert chaque jour. Il propose à la vente l'ensemble des produits énumérés supra.

Durant le reste de l'année le bistrot reste ouvert chaque samedi matin pour le marché et chaque vendredi pour permettre aux habitants de se retrouver pour des jeux de sociétés.

Le bistrot est un élément essentiel pour la vie de notre commune toute l'année, pour son attractivité économique, résidentielle et culturelle. Les objectifs tels que définis dans les statuts sont les suivants :

Cette association a notamment pour objet de développer un espace social, culturel et de proposer à la vente la production de nos producteurs en sa qualité de commerce de proximité.

Le bistrot de Thézac a pour vocation de favoriser les rencontres, les échanges et les activités intergénérationnels en participant au développement de l'animation socioculturelle. Ces interconnexions ont pour but de dynamiser la citoyenneté et ainsi faire émerger des initiatives collectives pour le bien de tous.

Aujourd'hui cette association a besoin d'un local pour continuer son activité. Une concertation de la population - bulletin municipal, réunion publique - a débuté.

En proposant une épicerie à base de produits non périssables et positionné au niveau du marché ce futur local permettra de maintenir une activité en centre bourg grâce à ce commerce de proximité.

L'attendu du projet est le suivant :

Partie intégrante de la stratégie de développement de notre commune rurale en termes économique, résidentiel, culturel mais également en termes de bien vivre ensemble et de citoyenneté la création de ce local permettra de pérenniser le bistrot de Thézac et de développer la partie épicerie.

Le triptyque "marché, boulangerie, épicerie-bistrot" est nécessaire et chacun a besoin de l'autre pour fonctionner.

Ce nouveau local implanté en centre bourg favorise la sobriété foncière en évitant l'étalement urbain. Tout se passe dans le même espace foncier.

Grâce à un espace suffisant la production locale (3 caves, conserves de canards, miel, pruneaux, fromages, légumes, melons...) sera proposée à la vente. Des rayons réservés à la fonction épicerie seront proposés. Ce sera le seul lieu de la commune proposant ce service de proximité.

Ouvert toute l'année, ce local intensifie son amplitude horaire durant la période avril - octobre avec une ouverture journalière de manière à apporter un service de proximité à la population locale et aux nombreux touristes demandeurs des produits locaux.

Cette réalisation permettra la création d'un emploi (mi-temps dans un premier temps) pour le bon fonctionnement de cet outil, vecteur du développement de notre territoire.

Monsieur le Maire expose qu'il est possible de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2024, auprès de la

Région et auprès du Département pour ce programme de travaux d'un coût de 291.270,00 € HT soit 349.524,00 € TTC.

Il présente le plan de financement pour l'opération d'investissement suivante :

Opération n° 526 – ‘‘Construction d'un café communal et commerce de proximité’’

Plan de FINANCEMENT :

Dépenses : article 2138	
Recettes : articles 132	
Coût total TTC349.524,00 €
Coût total HT 291.270,00 €
TVA 58.254,00 €
DETR 20% 58.254,00 €
REGION 35% 100.000,00 €
DEP. FACIL 10% 29.127,00 €
SMAVLOT 15 % 43.690,00 €
Auto financement 118.453,00 € (calculé sur le montant TTC)

Une partie de la TVA sera récupérée via le FCTVA.

Où cet exposé, le Conseil Municipal décide à 5 voix POUR, 0 voix CONTRE et 5 ABSTENTIONS :

- **APPROUVE** le plan de financement présenté,
- **DECIDE** le lancement de cette opération d'investissement N°526,
- **SOLLICITE** une demande de subvention auprès de la REGION,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

Questions diverses :

- Planning arrosage : Ci-joint le planning :
-

Du 10 au 16 juillet	Du 17 au 23 juillet	Du 24 au 30 juillet
Gisèle et Alain ALOUET	Valérie et Stéphane LIPPI	Joanna STUART M. Claude TERRAL
Du 31 au 06 août	Du 07 au 13 août	Du 14 au 20 août
Chris et Jo LOUILLÉ	Valérie SOURISSEAU Nelly GRAVELLE	Aline THOULLAUD JO THOULLAUD
Du 21 au 27 août	Du 28 au 03 septembre	Du 04 au 10 septembre
Claudette ROBERT	Régine et Bart LINDERS	Rita RENSINK Francis GOUL
Du 11 au 17 septembre	Du 18 au 24 septembre	Du 25 au 01 octobre
Marie Anne MUCHA Joanna BOS	Anne et Renaud BARRIERE	M. Claude TERRAL J Luc MUCHA

Quelques consignes :

Il vous appartient de vous coordonner avec votre binôme. Au début de chaque semaine je vous ferai parvenir (si nécessaire) les coordonnées de votre binôme.

En principe 2 à 3 arrosages par semaine sont suffisants. En fonction de la météo il peut être nécessaire d'augmenter le nombre d'arrosage.

La commune est équipée de plusieurs points d'eau (eau de la rivière Lot). Sont à votre disposition 2 tuyaux d'arrosage (enrouleurs) et 2 arrosoirs sous le préau de l'ancienne école (en face la salle des fêtes).

Zone d'arrosage : la totalité de la place. Ne pas oublier le fond (rivière devant la barrique et massif circulaire) ainsi que le puits sur le parking. Le massif du fer à cheval est aussi à arroser.

Devant les logements communaux (en face la mairie),

Devant la boulangerie,

Devant et sur le côté nord de l'église,

Devant le Monument aux Morts,

Entrée du cimetière ainsi que les 02 bacs rouges en descendant,

Jardin public (le grand bac),

Ne pas oublier les vélos et les brouettes.

En cas de nécessité vous pouvez contacter Françoise au relais des randonneurs.

Point sur le relais des randonneurs : Les travaux prendront fin vers la fin août.

Travaux jardin public et salle des fêtes : Les travaux d'aménagement du jardin public et de la cour sur le côté de la salle des fêtes seront réalisés au cours du dernier trimestre 2023. A cet effet, des devis seront demandés à l'entreprise DONATO et STEINBACH. Les travaux consistent à aplanir le sol.

La séance du conseil municipal du 9 juin 2023 est levée à 21h30.

**Fait et délibéré les jour, mois et an.
Ont signé au Registre les membres présents**

MUCHA Jean-Luc

LIOT Didier

MUCHA Sandrine

ROBERT Claudette

BARRIERE Renaud

TERRAL Marie-Claude

DERRIEN Maurice

BOUYSSOU Cédric